

Joseph Arpin, L. Adelme Dupont, Raymond Doray. Pietro Delvecchio, J. A. Mastai Dupont, William Henry Ehrright, Guy Hamel, Aimé Handfield, Donat Handfield, Emile Labe'le, Etienne Lamoureux, Sylvio Lafortune, Romulus Laroche, Guillaume Latour, Laurent Lussier, Charles-Frédéric Moffati, François Monette, Oscar Noel, Félix O'Leary, Noiseux, Léo E. Bariseau, Lucien Plante, Antonio Pelletier, Arthur Rousse, Joseph-Aldéric Ste-Marie.

Les messieurs suivants, pour des raisons valables, ont été autorisés à se faire assermentés, en aucun temps, d'ici à la prochaine assemblée, par le président ou vice-président, sur présentation de leurs titres reconnus conformes aux exigences du Bureau, et d'un certificat du secrétaire à cet effet : André Brisset, Guillaume Henri Gadbois, Paul Lamarche.

Les messieurs suivants ont été admis à la licence comme bénéficiaire de la loi Taschereau : Samuel Alexander Bailie, Louis Avila Chabot, Albert Glément, Vitalien Cléroux, Joseph Félix Delisle, Charles Joseph Gross, Fraser Baillie Gurd, Thomas Joseph LeTarte, Wilfrid Lord, Allan Coates Rankin, Raoul Robillard, J.-A. Coté, John Campbell Meakins.

Les messieurs suivants ont été admis à la licence bénéficiaire de la loi Pinault-Roy : Joseph Marius Grondin, Joseph Edmond Lesage. M. Orson Elroy Rubee régulier, exerçant dans la Saskatchewan, assermenté par un juge de paix à Montréal, demande la licence du Bureau. Accordé. MM. Adélarde Bernardin Cotnoir et Joseph Cauffman, ayant obtenu leur brevet, le premier en 1907, le second en 1906 et leur diplômes de docteur en médecine en 1908, demande la licence. Cette demande est refusée, les titres n'étant pas conformes aux exigences de la loi.

M. Harry Clifton Burgess, porteur d'une licence de la Nouvelle Ecosse, et d'un diplôme du McGill, demande la licence provinciale à titre de réciprocité. Cette demande est refusée. Le Comité ne pourra prendre ses titres en considération que lorsqu'il aura passé son brevet.

Monsieur Ernest Perrigord n'a pas de brevet, présente son diplôme du McGill, daté de juin 1908, avec un certificat d'admission à l'étude de la médecine, octroyé par la même université et demande la licence du bureau. Sa demande est rejetée, il devra passer l'examen préliminaire avant de pouvoir faire reconnaître ses titres.

MM. Warren Soper Lyman, Charles Muroch Smith Frederic Simonstein, John Arthur Cadman Tull devront passer l'examen préliminaire pour bénéficier de la loi Taschereau. Ces Messieurs ont commencé l'étude de la médecine avant octobre 1903.

M. David William Morison porteur d'un brevet du

Collège des dentistes de la P. Q. et d'un diplôme de médecine de Bishop daté de avril 1903 demande la licence sur équivalence de titres. Refusé.

M. Georges Bouvier porteur d'une inscription en lettres ayant commencé ses études médicales en 1902 et obtenu son diplôme de docteur en Médecine de Laval en 1906 demande la licence. Refusée. M. Bouvier devra se conformer aux exigences de la loi en passant un examen sur les sciences devant les examinateurs du Bureau.

M. le Dr A. E. Jutras, demande à être assermenté en dehors de l'assemblée régulière du Bureau, ayant été reconnu bénéficiaire de la loi Taschereau. Accordé.

Messieurs Aimé Lamontagne, F. J. Lafèche et L. Galarneau, n'ont pas obtenu le nombre de points voulu et demande au Bureau la faveur de ne reprendre que les matières sur lesquelles ils ont failli. Refusé.

Mlle Ida Freida Spotheker, après examen satisfaisant devant les examinateurs du Bureau. a obtenu la licence de Sage femme et a été assermentée.

Madame Maria Orsola Rigazio Applugliese, diplômée de Turin est admise à passer l'examen du bureau en vue d'une licence de sage femme. Le rapport des examinateurs a été favorable.

M. le Régistrare a déposé le rapport des assesseurs auprès des différentes Universités et ce rapport a été adopté.

MM. les examinateurs pour l'examen préliminaire à l'admission à l'étude à la Médecine, font rapport que 46 candidats se sont présentés à l'examen du 23 Juin 1908.

5 ont passé sur les sciences et les lettres ; Roméo Turgeon, Arthur L. Aubin, G. C. Meakins, J. Kolber et J. Ovide Mousseau.

13 ont passé sur les sciences seulement ; Franck Jacobs, George A. Fleet, Mauric Barry, Abraham B. Illinevitz, A. P. Ship, Fernand Emery, Joseph David, J. F. Delisle, L. A. Chabot, Gabriel Lefevre, E. Millaire, Oscar Bourque, T. St-Martin.

9 ont passé sur les lettres seulement : C. J. Gross, H. A. Campbell, Norbert Morin, Henri Larouche, Léon Belanger, Allan C. Rankin, Thomas LeTarte, Moïse Achram, Fernand Perras.

M. Albert Clément ayant présenté un certificat d'une inscription en lettres et en sciences reçoit son brevet.

Les Messieurs suivants porteurs d'un diplôme de Bachelier ont été assermentés par le secrétaire de leur district respectif : Arthur Dontigny, Hector Trudeau, Joseph Lamy, Adrien Plouffe, Samuel Alexander Baillie, Séverin Sabourin, Roméo Lajoie.

Messieurs Arthur Dontigny, Hector Trudeau, por-